الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à une augmentation de capital de la société « NEXANS », réservée aux salariés du groupe

Rabat, le 24 juin 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 24 juin 2025 le prospectus définitif relatif à une augmentation de capital de NEXANS réservée aux salariés du groupe.

L'opération se fera par l'émission d'un maximum de 600 000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc et SIRMEL.

Le période de souscription/rétractation s'étalera au Maroc du 25 au 27 juin 2025 (inclus).

Le prix de souscription a été fixé à hauteur de 81,24 euros, soit 854,08 dirhams.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2024 de NEXANS déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2025 sous le numéro D.25-0170 ;
- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des FCPE « NEXANS PLUS 2025 » et « NEXANS PLUS 2025 A » et leurs règlements ;
- Le règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe International.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « NEXANS ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/032/2025

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
OperationsFinancieres@ammc.ma
05 37 68 89 71